



L'assurance automobile : Une obligation légale pour conduire

Fiche pratique publié le 25/09/2021, vu 764 fois, Auteur : [La loi Fr](#)

Dans la société actuelle, disposer d'une voiture, plus qu'un privilège est devenu une nécessité. Toutefois, outre le fait d'avoir une voiture, il est très important d'assurer votre véhicule pour être en règle légalement.

Dans la société actuelle, disposer d'une voiture, plus qu'un privilège est devenu une nécessité. Toutefois, outre le fait d'avoir une voiture, il est très important d'assurer votre véhicule. Mais, le choix d'une assurance auto peut souvent être un véritable dilemme. Pour vous aider à faire un choix adéquat, cet article vous présente les principales assurances auto disponibles pour votre voiture.

Assurance responsabilité civile auto (RC)

Après l'achat de votre voiture, il vous incombe de souscrire d'abord à une assurance responsabilité civile. À cet effet, il vous sera établi le [devis d'une assurance auto](#). L'assurance responsabilité civile auto (RC) fait partie des assurances obligatoires que tout conducteur de véhicule doit détenir. Dans ses clauses, cette assurance couvre les dégâts corporels et matériels que vous pourrez causer à un individu dans un accident. À titre d'exemple, si votre voiture a orchestré des blessures sur la peau d'un tiers, vous pourrez faire recours à ce type d'assurance.

Cette assurance est accessible à tout le monde. Il vous suffira de présenter les documents légaux pour y accéder. Toutefois, sachez que ce type d'assurance n'offre que des couvertures partielles. Ainsi, en le choisissant, vous ne pourrez pas toujours assurer totalement votre voiture.

Assurance auto au tiers

Très accessible, ce type d'assurance présente deux variantes que sont : l'assurance auto au « tiers simple » et l'assurance auto « tiers confort ». En optant pour l'assurance auto au « tiers simple » qui s'apparente à l'assurance responsabilité civile, vous pourrez couvrir les dégâts corporels et matériels que vous aurez causés à d'autres personnes.

D'un autre côté, l'assurance auto « tiers confort » prend en compte d'autres obligations comme la garantie vol/incendie. Ainsi, cette variante de l'assurance auto au tiers paraît plus complète et profitable. Alors, selon votre budget, choisissez l'une de ces assurances pour vous préserver de toute déconvenue.

Assurance mini-omnium

Contrairement aux assurances précédentes, l'assurance mini-omnium représente une assurance

complémentaire. En effet, les principales assurances obligatoires que proposent les agences ne couvrent jamais tous les dégâts de l'accident. Ainsi, il est souvent recommandé de choisir des options supplémentaires comme l'assurance omnium.

Grâce à ce type d'assurance, vous aurez la possibilité de couvrir les dommages du véhicule liés à l'incendie, aux bris de vitres ou aux chocs avec les animaux. Hormis ces différents cas, cette assurance offre aussi une garantie dans le cas où les dégâts sont liés à un vol. Pour mieux en profiter, vous pouvez choisir ce type d'assurance comme supplément à votre assurance responsabilité civile auto.

Assurance tous risques auto

Ce type d'assurance représente l'option qui convient le mieux à tous les conducteurs. En effet, elle englobe d'abord toutes les garanties de l'assurance au tiers. De plus, elle offre d'autres garanties très profitables pour son détenteur. Par exemple, elle peut couvrir tous les dommages causés à votre véhicule en circulation ou même à l'arrêt. De cette manière, avec cette assurance, vous pourriez être mieux protégé des situations déconcertantes.

Mais, sachez que son tarif est à l'image des nombreuses options qu'elles offrent. Ainsi, il vous serait profitable de prévoir un budget conséquent avant de choisir cette assurance. Il faut noter aussi qu'elle est plus intéressante pour les voitures neuves et les voitures de luxe.